# CO PERSIVERANCE (SPECIAL PROPERTY OF THE PROPE

#### PROVINCE DE QUÉBEC

### M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS

#### MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

# **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Jusqu'au 10 janvier 2022, les assemblées publiques sont suspendues et remplacées par une consultation écrite. La réception des commentaires est d'une durée de 15 jours avant chacune des séances ordinaires du conseil.

DONNÉ à Ascot Corner ce 21° jour de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Jonathan Piché

Directeur Général et Greffier-Trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), <u>Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier</u> de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 24 novembre 2021, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2021.

Jonathan Piché

Directeur Général et Greffier-Trésorier